

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 AVRIL 1875.

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

RAPPORT ANNUEL.

MESSIEURS,

L'article 16 de la loi qui organise la caisse d'amortissement et la caisse des dépôts et consignations, impose au Ministre des Finances l'obligation de faire aux Chambres, avant la fin du 1^{er} trimestre de chaque année, et après avoir entendu la commission de surveillance ⁽¹⁾, un rapport sur l'administration et la situation matérielle de ces institutions au 31 décembre de l'année précédente.

Je viens, Messieurs, m'acquitter de cette obligation, en plaçant sous vos yeux le tableau des opérations des deux caisses pendant l'année 1874.

Mais, avant d'entrer en matière, j'ai un devoir à remplir envers deux hommes profondément estimables et estimés, que la mort a frappés à quelques mois de distance, MM. Jacques Verreyt, Président de la commission de surveillance, et Vermeire, membre de cette commission.

M. Verreyt faisait partie de la commission depuis 23 ans, et le suffrage de ses collègues l'avait appelé en 1873 à remplacer M. Fallon au fauteuil de la présidence; c'est assez dire de quelle considération il était entouré; la chambre de commerce de Bruxelles lui avait d'ailleurs donné, à maintes reprises, le même témoignage d'estime, en le désignant également pour la présider.

Quoique M. Vermeire ait fourni au sein de la commission une carrière beaucoup moins longue et que l'état de sa santé ne lui ait pas permis d'as-

(1) Cette commission se compose de MM. A. DANSAERT, membre de la Chambre des Représentants, président; Baron de MAN-D'ATTENRODE, sénateur; P. TACK, premier vice-président de la Chambre des Représentants; CASIER, conseiller à la Cour des comptes, et G. de VIGNERON, directeur à la Banque Nationale.

sister à ses séances avec le zèle et l'assiduité qui distinguaient M. Verreyt, son jugement sûr et son esprit pratique n'en étaient pas moins grandement appréciés.

La commission a été douloureusement impressionnée de la mort de ces membres. Je considère comme un devoir de m'associer publiquement à ses regrets.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Dotations.

Les fonds d'amortissement qui ont été successivement mis à la disposition de la caisse en 1874, s'élèvent à fr. 2,618,891 91 c^s.

Le tableau ci-après indique, par nature de dette, la décomposition de cette somme :

EMPRUNTS ET DETTES.				FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL primitif.	CAPITAL ANNULÉ. (Loi du 12 juin 1869 et arrêté royal du 31 octobre 1870.)	CAPITAL NOMINAL à amortir.	DOTATIONS annuelles.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	Total.
Emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, contracté en 1871 . .	51,000,000 »	»	51,000,000 »	255,000 »	12,086 »	267,086 »
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, dérivant de la conversion, faite en 1844, des emprunts à 5 p. $\frac{1}{2}$ % de 100,800,000 fr., et de fr. 1,481,481 48 c ^s , ci. . .	95,442,852 »	39,978,649 78	55,464,182 22	277,320 01	4,500 »	281,820 01
Emprunt à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, contracté en 1844, pour le rachat d'un capital de 80,000,000 de florins, à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, mis à la charge de la Belgique par le n° 7 de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842, ci. . .	84,656,000 »	17,147,500 »	67,508,500 »	337,542 50	1,147 50	338,690 »
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, résultant de la conversion des emprunts à 5 p. $\frac{1}{2}$ % de 1840, 1842 et 1848, opérée en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1852, et augmentée de fr. 20,985,800 27 c ^s , capital mis à la disposition du Trésor par la loi du 14 juin 1853	157,615,500 »	16,158,400 »	141,456,900 »	707,284 50	7,740 »	715,024 50
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, provenant de la conversion, faite en 1857, de l'emprunt à 5 p. $\frac{1}{2}$ % de 1852, et emprunt de 1860 réunis.	69,382,000 »	3,483,600 »	65,895,400 »	329,477 »	2,205 »	331,682 »
Emprunt à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, mis en adjudication publique en 1865.	59,325,000 »	744,000 »	58,581,000 »	292,905 »	»	292,905 »
Emprunts à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, émis en vertu des lois du 10 juin 1867, du 30 juin 1869, du 7 juin 1870 et du 23 février 1871	77,763,500 »	127,200 »	77,636,100 »	388,178 »	2,605 50	390,783 50
TOTAL. fr.	595,184,452 »	77,642,549 78	517,541,082 22	2,587,707 91	31,184 »	2,618,891 91

Emploi des fonds.

La caisse a eu, en 1874, la disposition d'une somme de fr. 3,850,040 24

SAVOIR :

Fonds d'amortissement restés disponibles au 31 décembre	
1873	fr. 1,251,148 53
Fonds d'amortissement de l'année 1874	2,618,891 91
TOTAL ÉGAL.	fr. 3,850,040 24

Elle a acheté un capital nominal de 227,000 francs, à 4 p. %, dont le prix s'est élevé à fr. 226,495 »

Le cours des dettes à 4 1/2 p. % s'étant constamment maintenu au-dessus du pair, les fonds affectés à l'amortissement de ces dettes n'ont pu recevoir leur destination; la caisse les a reversés au Trésor. 2,550,782 16

TOTAL. . . fr. 2,577,277 16

Sommes restant disponibles au 31 décembre 1874 . . fr. 1,272,763 08

Au 31 décembre 1874, la dette amortissable, mais non amortie, s'élevait (en y comprenant l'emprunt de 245,250,000 francs à 3 p. %, émis en 1873 et en 1874), en capital nominal, à. fr. 759,958,082 22

SAVOIR :

4 1/2 p. %, 1 ^{re} série	fr. 55,364,182 22
— 2 ^e —	67,483,000 »
— 3 ^e —	141,284,900 »
— 4 ^e —	65,846,400 »
— 5 ^e —	58,581,000 »
— 6 ^e —	77,578,200 »
	466,157,682 22
4 p. % de 1871	50,570,400 »
3 p. % de 1873	245,250,000 »
TOTAL ÉGAL.	fr. <u>759,958,082 22</u>

La dette à 2 1/2 p. % au capital de 219,959,631 74 c^t n'est dotée spécialement d'aucun amortissement; mais la loi du 19 décembre 1874 a donné au

Ministre la faculté d'en opérer le rachat au moyen des sommes qui demeureront disponibles sur les autres fonds d'amortissement.

Taux des rachats.

Les titres 4 p. % amortis en 1874 ont été rachetés à divers taux variant de fr. 98 » à fr. 98 90 c. Les situations semestrielles publiées au *Moniteur* des 10 août 1874 et 14 mars 1875 indiquent, date par date, les rachats effectués en 1874. Ainsi que je viens de le dire, l'amortissement n'a pu fonctionner sur les dettes à 4 1/2 p. %, et quant à l'emprunt à 3 p. %, ce n'est qu'à partir du 1^{er} octobre 1876 que commencera son action.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Tandis que les opérations de la caisse d'amortissement ont été des plus restreintes, par suite surtout de l'élévation au-dessus du pair du cours de notre 4 %, les opérations de la caisse des dépôts et consignations n'ont cessé de prendre chaque année un plus grand développement. C'est ce que démontre le tableau suivant :

ANNÉES.	Situation au 31 décembre de ces années des sommes et valeurs (*) déposées du chef de								
	cautionnements des comptables et des contribuables (en numéraire).	consignations judi- ciaires et autres (en numéraire).	cautionnements de preteurs, d'adjudica- taires et d'agents com- merciaux (en numé- raire).	cautionnements de remplaçants dans la milice (en nu- méraire).	fonds de rémunéra- tion des miliciens. Intérêts compris. (En numéraire.)	fonds provenant des bénéfices des jeux de Spa en 1871 et 1872 (en numéraire).	application des fonds disponibles de la caisse d'épargne et de retraite (en numéraire des capitaux).	cautionnements ver- sus en fonds pu- blics (valeur no- minale).	ENSEMBLE.
1849	9,648	2,800	"	"	"	"	"	"	12,558
1850	9,608	2,905	"	"	"	"	"	"	12,515
1851	9,902	3,009	325	"	"	"	"	427	13,725
1852	10,063	3,381	605	"	"	"	"	9,187	23,220
1853	10,580	4,054	611	"	"	"	"	0,480	21,554
1854	10,442	4,638	682	"	"	"	"	5,055	20,817
1855	10,477	4,746	763	"	"	"	"	4,615	20,601
1856	10,830	5,568	1,100	"	"	"	"	5,845	21,345
1857	11,595	5,646	1,180	"	"	"	"	4,849	23,270
1858	11,994	5,524	1,021	"	"	"	"	5,265	23,802
1859	12,204	5,883	1,046	"	"	"	"	4,719	23,942
1860	12,647	7,172	1,059	"	"	"	"	5,510	26,588
1861	13,067	6,655	1,270	"	"	"	"	5,564	26,556
1862	13,308	6,521	1,334	"	"	"	"	6,957	28,120
1863	13,927	6,724	1,640	"	"	"	"	11,118	33,409
1864	14,069	6,920	1,955	"	"	"	"	11,599	34,545
1865	14,762	7,457	2,148	"	"	"	"	12,505	36,872
1866	15,054	9,512	1,766	"	"	"	1,530	12,512	40,174
1867	15,454	8,175	1,908	"	"	"	5,535	10,885	39,755
1868	14,953	8,900	1,803	"	"	"	5,522	11,781	40,759
1869	15,555	9,872	2,190	"	"	"	5,525	11,549	44,489
1870	15,700	11,197	1,405	505	"	"	6,126	11,465	46,196
1871	16,261	14,037	2,200	1,161	2,074	1,479	14,372	12,777	64,361
1872	18,722	20,510	2,902	1,930	4,291	3,409	14,910	12,677	79,351
1873	18,825	20,425	2,640	2,404	6,589	3,391	24,556	15,425	94,545
1874	19,724	19,537	2,418	2,587	8,964	3,573	21,595	14,691	92,489

(*) Les fractions au-dessous de mille francs sont négligées.

Il ressort de ce tableau que, alors qu'en 1849 les capitaux dont la gestion était confiée à la caisse des dépôts ne s'élevaient qu'à 12,500,000 francs, ils s'élèvent aujourd'hui à 92,500,000 francs.

C'est particulièrement depuis 1870 que cette progression s'est manifestée; en quatre ans les capitaux déposés se sont accrus de plus de 46 millions.

Voici, pour chacune des branches de ce service, les recettes et les dépenses de l'année, ainsi que la situation au 31 décembre 1874.

*Cautionnements fournis par des comptables et des contribuables.***1° En numéraire.**

Solde des sommes déposées, au 31 décembre 1873.	fr.	18,801,859 87
Mandats de remboursement en circulation.		23,472 93
		18,825,332 80
Versements reçus en 1874		2,556,050 43
		TOTAL. . . fr. 21,181,383 23
Mandats de remboursement acquittés en 1874		1,456,561 43
		Solde au 31 décembre 1874 fr. 19,724,821 80

y compris une somme de fr. 980,970 71 c^s restant à inscrire.

Les inscriptions s'élèvent en nombre, au 31 décembre 1874, à 9295; elles n'étaient que de 8850 à la fin de l'année précédente.

2° En fonds publics, fournis par des contribuables.

Au 31 décembre 1873, le solde était de.	fr.	1,390,200 »
Dépôts nouveaux		404,100 »
		1,794,300 »
Restitutions.		965,600 »
		Solde au 31 décembre 1874. fr. 828,700 »

*Cautionnements des entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.***1° En numéraire.**

	Dépôts préalables.	Cautionnements proprement dits.	Ensemble.
Solde au 31 décembre 1873. fr.	234,050 »	2,406,716 08	2,640,766 08
Versements nouveaux	4,723,622 25	1,181,420 84	5,905,043 09
TOTAUX. . . fr.	4,957,672 25	3,588,136 92	8,545,809 17
Mandats de remboursement acquittés	4,413,818 25	1,713,654 25	6,127,472 50
Reste au 31 décembre 1874. fr.	543,854 »	1,874,482 67	2,418,336 67

2° En fonds publics.

Les titres en dépôt à cette même date s'élevaient en capital nominal à.	fr.	13,862,500 »
---	-----	--------------

SAVOIR :

Dettes belge à 2 1/2 p. %	fr.	218,000	»
— 3 p. %		1,976,600	»
— 4 p. %		152,700	»
— 4 1/2 p. %		3,980,800	»
Titres de la Caisse d'annuités à 3 p. %		5,881,500	»
— — 4 1/2 p. %		477,500	»
Obligations de la Société du Crédit communal à 4 1/2 p. %		1,195,200	»
TOTAL. . . fr.		13,862,300	»

Consignations.

Solde au 31 décembre 1873	fr.	20,425,830	79
Versements nouveaux		11,260,510	66
		31,686,341	45
Remboursements		12,149,482	81
Montant des dépôts au 31 décembre 1874.	fr.	19,536,858	64

Ces chiffres se décomposent comme il suit :

NATURE des DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.	CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1873.	CAPITAUX déposés EN 1874.	CAPITAUX remboursés EN 1874.	EXCÉDANT		CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1874.
				des DÉPÔTS effectués en 1874 sur les remboursements.	des REMBOURSEMENTS sur les DÉPÔTS effectués en 1874.	
1. Capitaux remboursés par les Pays-Bas	130,984 98	»	40,774 46	»	40,774 46	81,210 52
2. Saisies réelles du Hainaut	118,029 81	»	8,070 21	»	8,070 21	109,959 60
3. Cautionnements pour mise en liberté provisoire. (Loi du 18 février 1852.)	247,625 75	31,400 »	174,755 60	»	145,555 60	104,290 15
4. Cautionnements en garantie de droits de succession. (Loi du 27 décembre 1817.)	256,512 53	22,877 58	4,614 45	18,262 95	»	274,775 28
5. Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique. . .	1,098,046 49	2,525,507 45	2,515,887 76	209,419 69	»	2,207,466 68
6. Fonds disponibles de la masse des détenus des maisons centrales, et de la masse d'habillement des gardiens .	42,000 »	6,000 »	2,500 »	3,500 »	»	45,500 »
7. Sommes appartenant à des successions vacantes	156,324 23	25,745 55	25,066 57	»	1,525 22	155,001 01
8. Sommes appartenant à des absents .	269,241 63	66,517 22	19,558 51	46,978 71	»	516,220 54
9. Fonds de mineurs et interdits (Loi du 16 décembre 1851.)	4,474,406 96	1,528,244 81	899,717 54	628,527 47	»	5,102,954 45
10. Fonds de faillites. (Loi du 18 avril 1851.)	6,512,429 15	5,340,459 54	5,867,506 56	»	517,867 02	5,794,562 11
11. Sommes frappées de saisie-arrêt dans les caisses du Trésor, non productives d'intérêt. (Loi du 15 mai 1846.)	26,532 81	148 »	»	148 »	»	26,680 81
12. Dépôts de toute autre nature . . .	6,415,696 19	1,708,852 91	2,784,271 57	»	1,075,458 46	5,358,257 73
TOTAUX.	20,425,830 79	11,260,510 66	12,149,482 81	906,856 82	1,795,808 97	19,536,858 64
Excédant des remboursements fr.				888,972 15		

On le voit, les opérations ont eu de nouveau une importance et un mouvement considérables en 1874 : onze millions de dépôts et douze millions de remboursements.

L'augmentation est surtout sensible en ce qui concerne les fonds déposés au profit des mineurs et des interdits. Depuis la loi du 28 décembre 1867, en vertu de laquelle l'intérêt à bonifier sur les fonds a été porté de 3 à 4 p. %, les dépôts de cette nature se sont constamment accrus. Voici par quelles étapes ils se sont élevés de 1 million qu'ils étaient en 1867 à plus de 5 millions, en 1874 :

Au 31 décembre 1868 . . . fr.	1,070,878 05
— 1869. . . .	1,761,546 02
— 1870. . . .	2,078,486 82
— 1871. . . .	2,511,939 08
— 1872. . . .	3,842,951 57
— 1873. . . .	4,474,406 96
— 1874. . . .	5,102,954 43

Il nous reste à parler des consignations remontant aux régimes français et néerlandais.

La loi du 28 décembre 1867 déclare prescrites au profit du Trésor, celles qui, dans les cinq ans de la publication au *Moniteur*, n'auraient fait de la part des ayants droit l'objet d'aucune réclamation.

La publication ordonnée par la loi a eu lieu dans le *Moniteur* du 20 juin 1869.

Ensuite, pour satisfaire aux vœux exprimés par plusieurs membres de la Chambre, elle a été renouvelée dans les *Moniteurs* du 31 mars 1872, du 27 juin, du 18 septembre et du 24 décembre 1873, et enfin dans celui du 24 mars 1874.

De plus, des avis ont été insérés dans plusieurs des journaux les plus répandus de Bruxelles, afin d'appeler l'attention des intéressés sur les publications faites au *Moniteur* et sur les conséquences qu'elles devaient avoir pour ceux qui négligeraient de faire valoir leurs droits en temps utile.

Ce n'est qu'après avoir épuisé tous ces moyens de publicité que les consignations se trouvant dans les conditions déterminées par la loi précitée ont été attribuées au Trésor.

Cautionnements des remplaçants.

La loi du 18 septembre 1873 a supprimé les cautionnements des remplaçants dans la milice. La caisse a cependant continué à recevoir des versements en 1874, l'arrêté royal du 20 janvier 1874 accordant aux miliciens, jouissant à cette époque d'une exemption, d'un ajournement ou d'une dispense d'incorporation, le droit d'opter entre le mode de remplacement établi par la loi du 3 juin 1870 et celui de la loi du 18 septembre 1873, dans le cas où ils seraient ultérieurement appelés au service.

Au 31 décembre 1874 la situation des divers comptes se présentait comme il suit :

1° Principal.

Recettes.

Solde au 31 décembre 1873	fr.	2,590,528 88
Cautionnements reçus en 1874		100,219 47
	Fr.	2,490,748 35

Dépenses.

Mandats délivrés en 1874 au profit de remplaçants licenciés ou envoyés en congé illimité		254,846 64
Capital restant inscrit au 31 décembre 1874	fr.	2,235,901 71

2° Intérêts.

Solde au 31 décembre 1873	fr.	49,656 78
Intérêts bonifiés pour 1873.		83,421 61
	Fr.	133,058 39
Intérêts payés en 1874		20,776 64
Solde au 31 décembre 1874	fr.	114,281 78

Réparti par classe de milice, le capital de fr. 2,235,901 71 ^{cs} se subdivise comme il suit :

CLASSE DE MILICE.	CAPITAL INSCRIT au 31 décembre 1873.	VERSEMENTS Inscrits en 1874.	TOTAL.	REBOURSEMENTS mandatés en 1874.	CAPITAL restant inscrit au 31 décembre 1874.
1862	"	"	"	"	"
1863	974 77	"	974 77	"	974 77
1864	11,400 "	"	11,400 "	10,800 "	600 "
1865	10,399 18	"	10,399 18	"	10,399 18
1866	3,600 "	"	3,600 "	"	3,600 "
1867	7,354 28	800 "	8,154 28	400 "	7,754 28
1868	6,067 78	400 "	7,067 78	600 "	6,467 78
1869	15,270 06	375 05	15,645 11	1,800 "	13,845 11
1870	166,043 04	1,285 99	167,327 05	19,554 05	147,772 08
1871	595,850 72	6,016 50	601,867 22	100,492 42	501,374 80
1872	779,504 55	9,640 79	788,945 54	51,927 50	757,018 04
1873	793,684 50	55,478 10	849,160 60	68,471 97	780,688 63
1874	"	26,227 04	26,227 04	800 "	25,427 04
	2,590,528 88	100,219 47	2,490,748 35	254,846 64	2,235,901 71

CAISSE DE RÉMUNÉRATION DES MILICIENS.

Au 31 décembre 1874, les fonds de rémunération remis à la caisse des dépôts et consignations s'élevaient, y compris les intérêts perçus, savoir :

A fr. 2,350,058 71 c^s pour la levée de 1871.

A fr. 2,312,507 » — de 1872.

A fr. 2,270,553 50 c^s — de 1873.

A fr. 2,051,144 78 c^s — de 1874.

En vue de la liquidation qui doit avoir lieu, conformément à la nouvelle loi, le compte de chaque milicien sera arrêté au 30 septembre prochain ; le montant en sera remis à la caisse générale d'épargne et de retraite pour être inscrit, soit sur un livret d'épargne, soit sur un livret de rente, suivant que le milicien optera pour le capital ou pour la rente viagère à partir de 55 ans.

Jeux de Spa.

Ce fonds qui est destiné à faire face au paiement des indemnités allouées par la loi du 21 octobre 1871 à la ville de Spa et à diverses localités où sont établis des bains de mer ou d'eaux minérales, a été créé au moyen des bénéfices des jeux des années 1871 et 1872.

Toutes les opérations relatives à ce fonds sont renseignées dans le tableau suivant :

Années.	SOMMES DISPONIBLES au commencement de l'année.	RECETTES.		Total.	DÉPENSES.				RESTE DISPONIBLE.
		Prélèvement attribué au fonds spécial. 90 p. o/o du produit net.	INTÉRÊTS perçus.		PERTE sur la réalisation des billets français.	SUBSIDES aux VILLES, COMMUNES et établissements publics.	TRAITEMENTS d'attente.	Total.	
1871	"	2,258,245 14	"	2,258,245 14	15,722 57	705,000 "	"	720,722 57	1,517,522 57
1872	1,517,522 57	2,520,825 75	66,615 50	4,115,959 80	"	704,500 "	"	704,500 "	5,409,659 80
1873	5,409,659 80	1,184 27	147,847 50	3,558,691 57	"	161,600 "	5,666 "	167,266 "	3,391,425 57
1874	3,391,425 57	"	121,751 "	3,513,156 57	"	1,043,900 (¹)	5,666 "	1,040,566 "	2,463,590 57
1875	2,463,590 57	"	"	"	"	"	"	"	"

(¹) Dans cette somme de 1,043,900 francs se trouve comprise celle de 890,000 francs, allouée à la ville de Spa par la loi du 21 avril 1874. Ce subside est destiné à l'achèvement de travaux d'utilité communale et aux nouvelles installations pour l'exploitation des sources minérales. En attendant qu'il reçoive cette destination, la caisse des dépôts a été chargée d'en opérer le placement au profit de la ville. Il a été acheté un capital nominal de 864,600 francs en 4 1/2 p. o/o dont les intérêts (fr. 49,485 60 c^s) ont à leur tour été appliqués à l'acquisition d'un capital nominal de 20,800 francs en 3 p. o/o.

Construction de maisons d'école.

(Remboursement des avances faites aux provinces et aux communes.)

La loi du 14 août 1873 a ouvert au Ministère de l'Intérieur un crédit extraordinaire et spécial de 20 millions de francs pour la construction et l'ameublement de maisons d'école. Ce crédit doit être employé, partie en subsides de l'État, et partie en avances aux provinces et aux communes; le remboursement de ces avances se fait par annuités égales comprenant l'intérêt et l'amortissement.

Aux termes de l'article 8 de l'arrêté royal du 14 novembre 1873, les annuités recouvrées par le Trésor sont appliquées soit au remboursement de bons du Trésor, soit à l'achat d'obligations de la Dette publique.

Les recouvrements opérés en 1874 s'élèvent à la somme de fr. 18,626 21 c^s, qui a servi à l'achat d'un capital de 25,300 francs à 3 p. %.

*Emploi des fonds de cautionnements et de consignations.***Produit des placements.**

La caisse des dépôts manquerait à sa mission si elle ne rendait pas productifs les capitaux qui lui sont confiés, et dont le Trésor est appelé à servir un intérêt. Les placements qu'elle a effectués sont renseignés dans l'annexe n° 3. Ils ont produit en 1874 un revenu de fr. 1,523,510 39 qui a été attribué au Budget des Voies et Moyens.

D'autre part le Trésor a eu à payer pour intérêts de cautionnements et de consignations une somme de 1,501,216 42

SAVOIR :

Comptables.	fr. 759,449 56
Entrepreneurs.	57,490 51
Remplaçants	83,190 83
Consignations	599,085 50
	1,501,216 42

L'excédant en faveur du Trésor se chiffre par. fr. 22,293 97

Si cet excédant n'a pas été en 1874 supérieur à 22,293 francs, cela tient à ce que la caisse a eu à liquider, jusqu'à concurrence de plus de 150,000 francs, des intérêts remontant à plusieurs années.

Réserve

La caisse possédait au 31 décembre 1874 une réserve de fr. 317,958 15 c^s, représentée par des obligations de la Dette à 4 1/2 p. % pour un capital nominal de fr. 16,148 65 c^s et des obligations de la Dette à 3 p. % pour un capital nominal de 420,700 francs.

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

Aux termes de l'article 50 de la loi du 16 mars 1865, le placement des fonds disponibles que la caisse générale d'épargne et de retraite n'applique pas à l'escompte, se fait par l'entremise de la caisse de dépôts et consignations.

Les opérations de l'année se résument comme il suit :

Placements :

Crédit communal 4 1/2 p. %	fr. 1,559,000	»
Obligations de 4 £ du Grand-Luxembourg	238,600	»
Bons du Trésor	2,020,000	»
	<u>3,617,600</u>	»

Ventes ou réalisations :

Emprunt belge 4 p. %	184,800	»
Emprunt belge 4 1/2 p. %	2,110,700	»
Crédit communal 4 1/2 p. %	2,438,900	»
Bons du Trésor	2,020,000	»
Obligations d'Anvers à Gand remboursées au pair.	15,000	»
— de Dendre et Waes sorties au tirage	7,500	»
— emprunt du Brabant 4 1/2 p. %	1,000	»
— produits du Flénu,	1,000	»
— Est belge	1,000	»
	<u>Fr. 6,779,900</u>	»

La différence entre le chiffre des placements et le chiffre des réalisations a servi en partie à la libération des titres de l'emprunt à 3 p. % émis par l'État, et auquel la caisse d'épargne a souscrit.

Indépendamment des placements définitifs en valeurs mobilières, la caisse a fait un prêt hypothécaire de 70,000 francs à l'intérêt de 5 p. % l'an.

Les opérations de la caisse des dépôts pour le compte de la caisse générale d'épargne ne se bornent pas aux placements dont on vient de parler. Elles s'étendent également aux achats en fonds publics pour le compte de déposants.

Ces achats prennent, d'année en année, plus d'extension; le nombre s'en est élevé en 1874 à 253, pour un capital nominal de 363,000 francs.

Je joins à ce rapport trois tableaux qui complètent les renseignements que je viens de donner.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

SITUATION GÉNÉRALE DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,

PRÉSENTANT

LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

FONDS D'AMORTISSEMENT ET EMPLOI DE CES FONDS.

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.							
	4 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	Totaux.
	1871.	1 ^{re} série.	2 ^e série.	3 ^e série.	4 ^e série.	5 ^e série.	6 ^e série.	
Capital primitif des dettes . . .	51,000,000	95,442,852	84,036,000	157,615,500	69,582,000	59,525,000	77,765,500	505,184,452
Capital annulé (loi du 12 juin 1869)	"	59,978,649 78	17,147,500	16,158,400	3,486,600	"	"	77,642,549 78
Id. et arrêté royal du 31 octob. 1870 . . .	"	"	"	"	"	744,000	127,200	
Capital à amortir	51,000,000	55,464,182 22	67,508,500	141,456,900	65,895,400	58,581,000	77,636,100	517,542,082 22

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles	255,000	277,320 91	337,542 50	707,284 50	525,477	292,905	388,178	2,587,707 91
Intérêts des capitaux amortis.	12,986	4,500	1,147 50	7,740	2,205	"	2,605 50	31,184
Dotations et intérêts des années antérieures	267,986	281,820 91	338,690	715,024 50	551,682	292,905	590,785 50	2,618,891 91
	257,546	1,265,694 00	1,522,957 50	5,209,870 25	1,490,564	878,715	1,222,110 75	9,845,257 57
	525,552	1,545,515	1,861,647 50	5,924,894 75	1,822,046	1,171,620	1,612,894 25	12,464,149 48

EMPLOI DES FONDS.

Coût des rachats effectués en 1874.	226,495	"	"	"	"	"	"	226,495
Coût des rachats effectués antérieurement	201,728 15	96,728 75	25,421 18	165,624 92	47,161 40	"	58,059 98	594,704 56
	428,225 15	96,728 75	25,421 18	165,624 92	47,161 40	"	58,059 98	821,199 56
Versement au Trésor des fonds non employés par suite de l'élévation du cours des titres 4 1/2 au-dessus du pair (loi du 12 juin 1869)	"	281,820 91	558,690	715,024 50	551,682	292,905	195,659 75	2,550,782 16
Versements effectués antérieurement du même chef . . .	"	1,026,034 88	1,528,191 52	2,686,755 08	1,277,561 60	752,262 50	968,891 50	8,012,404 88
	428,225 15	1,404,604 54	1,692,502 50	5,567,582 50	1,656,205	1,025,167 50	1,417,591 25	11,191,586 40
Encaisse au 31 décembre 1874.	97,508 87	140,910 46	169,545	557,512 25	165,841	146,452 50	195,595	1,272,765 08
	525,552	1,545,515	1,861,647 50	5,924,894 75	1,822,046	1,171,620	1,612,894 25	12,464,149 48

**CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT,
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.**

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.							Totaux.
	4 p. % 1871.	4 1/2 p. % 1 ^{re} série.	4 1/2 p. % 2 ^e série.	4 1/2 p. % 3 ^e série.	4 1/2 p. % 4 ^e série.	4 1/2 p. % 5 ^e série.	4 1/2 p. % 6 ^e série.	
Capital primitif des dettes . .	51,000,000	95,442,852	84,656,000	137,615,300	69,582,000	59,325,000	77,763,300	505,184,432
Capital annulé (loi du 12 juin 1869)	"	59,978,649 78	17,147,500	10,158,400	3,486,600	"	"	77,042,549 78
Id. et arrêté royal du 31 octob 1870 .	"	"	"	"	"	744,000	127,200	
Capital à amortir	51,000,000	55,464,182 22	67,508,500	141,436,900	65,895,400	58,581,000	77,656,100	517,542,082 22

TITRES RACHETÉS.

Titres rachetés pendant l'année 1874.	227,000	"	"	"	"	"	"	227,000
Titres rachetés antérieurement.	202,000	100,000	25,500	172,000	49,000	"	57,900	607,000
	429,000	100,000	25,500	172,000	49,000	"	57,900	834,000

TITRES BRULÉS ET ANNULÉS.

Titres brûlés	258,100	100,000	25,500	172,000	49,000	"	57,900	662,500
Titres frappés du timbre : <i>Rachete pour l'amortissement.</i>	171,500	"	"	"	"	"	"	171,500
	429,600	100,000	25,500	172,000	49,000	"	57,900	834,000

ÉTAT COMPARATIF

de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette amortie au 31 décembre 1874.

1° Titres à amortir	51,000,000	55,464,182 22	67,508,500	141,436,900	65,895,400	58,581,000	77,656,100	517,542,082 22
2° — amortis	429,600	100,000	25,500	172,000	49,000	"	57,900	834,000
3° — restant à amortir . .	50,570,400	55,364,182 22	67,483,000	141,264,900	65,846,400	58,581,000	77,578,200	516,708,082 22 ⁽¹⁾

(¹) Il y a lieu d'ajouter à la somme restant à amortir, soit fr. 516,708,082 22

Le capital de l'emprunt à 3 p. %, contracté en 1873 et dont l'amortissement ne commencera à fonctionner que le 1^{er} mai 1876 243,250,000

Capital restant à amortir. fr. 769,958,082 22

Bruxelles, le 31 mars 1875.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique chargé de la gestion
de la Caisse des dépôts et consignations.*

S. MERCIER.

ANNEXE N° 2.

SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

ACTIF.

Dépôts et

Trésor public.	{ Son compte courant	fr. 54,897,232 74	} 54,951,218 45
	{ Mandats en circulation	55,985 71	

Caissier de l'État S/C de cautionnements en fonds publics et de dépôts de garantie en numéraire fr. 15,234,854 »

Placements définitifs pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite fr. 21,394,500 »

Placement des

Caissier de l'État S/C courant fr. 277,917 50

Fonds nationaux représentant les capitaux de cautionnements et de consignations :

Fr. 2,853,514 62 capital nominatif de titres à 2 1/2 p. % acquis pour 1,471,724 19

6,885,500 . — — 4 p. % — 6,677,173 60

31,822,400 . — — 3 p. % — 23,854,054 50

5,097,000 . — obligations 20 £ 5 p. % du Grand-Luxembourg . . . — 5,832,394 75

978,200 . — — 4 £ 5 p. % — — 1,115,838 41

3,530,500 » — actions privilégiées — — — 4,200,526 94

Fr. 51,166,714 62 43,151,712 19

Fonds nationaux de la réserve :

Fr. 420,700 . capital nominal de titres à 3 p. % et acquis pour 514,180 62

16,148 65 . — — 4 1/2 p. % — 3,723 50

Fr. 436,848 65 317,905 92

A REPORTER. . . . fr. 135,328,107 95

CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1874.

PASSIF.*consignations.*

Cautionnements en numéraire de comptables et de contribuables	Inscrits fr. 18,721,912 18	19,702,882 89	10,724,821 80
	A inscrire. 980,970 71		
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de comptables, restant à payer		21,038 91	
Cautionnements en numéraire des entrepreneurs, agents commerciaux, etc.	Inscrits 1,653,362 67	1,858,702 67	1,874,482 67
	A inscrire 205,408 »		
Mandats émis pour remboursement de cautionnements d'entrepreneurs, restant à payer		15,720 »	
Consignations de toute nature			19,536,838 64
Cautionnements de remplaçants	Principal fr. 2,255,901 71	2,370,875 98	2,387,200 78
	Intérêts 114,051 02		
	— (déserteurs) 921 25		
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de remplaçants, en circulation		10,526 80	
Cautionnements en fonds publics	Contribuables, ancien service 44,000 »	106,500 »	150,500 »
	Entrepreneurs, —		
Cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire	Contribuables, nouveau service 784,700 »	14,290,654 »	15,084,354 »
	Entrepreneurs, —		
Caisse générale d'épargne et de retraite			21,304,500 »

fonds de dépôt.

Trésor public S/C d'avances.	fr.	54,807,406 03
Fonds spécial. (Réserve).		517,958 15
Caisse de la Milice. (Rémunération des miliciens.) (Levée de 1871).	2,350,058 71	8,964,263 09
— — — (— 1872).	2,512,507 »	
— — — (— 1873).	2,270,555 50	
— — — (— 1874).	2,031,144 78	
Jeux de Spa. (Fonds spécial)		2,465,590 57
Ville de Spa. (—)		909,453 50
Construction de maisons d'école. (Remboursement des avances faites aux provinces et aux communes)		18,782 21

A REPORTER. . . . fr. 147,684,172 54

ACTIF.

REPORT. fr. 135,328,107 95

Fonds nationaux de la Caisse de la Milice (Levée de 1871):

Fr. 2,300,800 • capital nominal de titres à 3 p. % acquis pour 1,715,577 54
 1,015,811 64 — — 2 1/2 p. % — 636,137 44

Fr. 3,316,611 64. 2,349,514 98

Fonds nationaux de la Caisse de la Milice (Levée de 1872):

Fr. 1,545,100 • capital nominal de titres à 3 p. % acquis pour 1,140,667 27
 1,171,100 • — — 4 p. % — 1,162,820 30

Fr. 2,716,200 • 2,312,493 57

Fonds nationaux de la Caisse de la Milice (Levée de 1873):

Fr. 3,954,200 • capital nominal de titres à 3 p. % non libérés. acquis pour 2,012,456 08
 100,500 • — actions privilégiées 5 p. % Grand-Luxembourg. — 257,721 27

Fr. 4,144,700 • 2,270,178 25

Fonds nationaux de la caisse de la Milice (Levée de 1874):

Fr. 1,402,382 01 • capital nominal de titres à 2 1/2 p. % acquis pour 865,658 80
 1,562,000 • — — 3 p. % — 1,164,841 41

2,964,382 01. 2,030,500 21

Fonds nationaux des jeux de Spa.

Fr. 1,910,500 • capital nominal de titres 4 1/2 p. % acquis pour 1,084,150 12
 581,800 • — — 3 p. % — 431,137 56

2,492,500 • 2,415,287 68

Fonds nationaux appartenant à la ville de Spa.

Fr. 864,600 • capital nominal de titres à 4 1/2 p. % acquis pour 889,997 62
 26,500 • — — 3 p. % — 19,410 68

891,100 • 909,408 50

Fonds nationaux représentant les recouvrements opérés sur les avances faites aux provinces et aux communes pour construction de maisons d'école.

Fr. 25,500 • capital nominal de titres 3 p. % acquis pour 18,681 40

Fr. 147,634,172 54

PASSIF.

REPORT. . . . fr. 147,034,172 34

Fr. 147,034,172 34

Bruxelles, le 31 mars 1875.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique chargé
de la gestion de la Caisse des dépôts et consignations,*

S. MERCIER.

ANNEXE N° 3.

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. — *Mouvement et situation du portefeuille.*

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1873.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1874.
---------------------	--	---	--------	--	--

Caisse des Dépôts. — *Fonds ordinaire:*

Titres 2 1/2 %	2,206,787 62	646,527 "	2,853,314 62	"	2,853,314 62
— 4 %	6,835,300 "	50,000 "	6,885,300 "	"	6,885,300 "
— 4 1/2 %	10,766,774 88	27 77	10,766,802 65	10,766,802 65	"
— 5 %	16,178,900 "	21,643,500 "	37,822,400 "	6,000,000 "	31,822,400 "
Obligations 20 £ Grand-Luxembourg.	5,114,000 "	2,000 "	5,116,000 "	19,000 "	5,097,000 "
— 4 —	818,700 "	163,700 "	982,400 "	4,200 "	978,200 "
Actions privilégiées —	2,287,500 "	1,248,500 "	3,536,000 "	5,500 "	3,530,500 "
Bons du Trésor	"	4,545,000 "	4,545,000 "	4,545,000 "	"
	44,207,962 50	28,209,254 77	72,507,217 27	21,540,502 65	51,166,714 62

Caisse des Dépôts — *Fonds spécial:*

Titres 4 1/2 %	206,166 "	13,982 65	510,148 65	204,000 "	16,148 65
— 3 %	"	420,700 "	420,700 "	"	420,700 "
	206,166 "	434,682 65	750,848 65	204,000 "	436,848 65

Caisse de la Milice. — *Levée de 1871:*

Titres 2 1/2 %	1,015,811 64	"	1,015,811 64	"	1,015,811 64
— 3 %	"	2,300,800 "	2,300,800 "	"	2,500,800 "
— 4 1/2 %	1,528,900 "	"	1,528,900 "	1,528,900 "	"
	2,544,711 64	2,300,800 "	4,845,511 64	1,528,900 "	3,316,611 64

Caisse de la Milice. — *Levée de 1872:*

Titres 4 1/2 %	46,300 "	"	46,300 "	46,500 "	"
— 4 %	2,140,000 "	"	2,140,000 "	968,900 "	1,171,100 "
— 3 %	"	1,545,100 "	1,545,100 "	"	1,545,100 "
	2,186,300 "	1,545,100 "	3,731,400 "	1,015,200 "	2,716,200 "

Caisse de la Milice. *Levée de 1873:*

Titres 3 %, non libérés.	3,954,200 "	"	3,954,200 "	"	3,954,200 "
Actions privilégiées 5 % du G nd -Lux ^g .	995,500 "	"	995,500 "	805,000 "	190,500 "
	4,949,700 "	"	4,949,700 "	805,000 "	4,144,700 "

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1875.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1875.
Caisse de la Milice. Levée de 1874 :					
Titres 2 1/2 %	"	1,402,382 01	1,402,382 01	"	1,402,382 01
— 5 %	"	1,562,000 "	1,562,000 "	"	1,562,000 "
	"	2,964,382 01	2,964,382 01	"	2,964,382 01
Joux de Spa :					
Titres 4 1/2 %	5,267,100 "	"	5,267,100 "	1,556,600 "	1,010,500 "
— 5 %	"	581,800 "	581,800 "	"	581,800 "
	5,267,100 "	581,800 "	5,848,900 "	1,556,600 "	2,402,300 "
Ville de Spa :					
Titres 4 1/2 %	"	864,600 "	864,600 "	"	864,600 "
— 5 %	"	26,500 "	26,500 "	"	26,500 "
	"	891,100 "	891,100 "	"	891,100 "
Recouvrements opérés sur les avances faites aux provinces et aux communes					
Titres 5 %	"	25,500 "	25,500 "	"	25,500 "
Caisse générale d'épargne et de retraite :					
Titres 5 %, non libérés	5,017,600 "	"	5,017,600 "	"	5,017,600 "
— 2 1/2 %	2,705,800 "	"	2,705,800 "	"	2,705,800 "
— 4 %	8,000,000 "	"	8,000,000 "	184,800 "	7,815,200 "
— 4 1/2 %	2,110,700 "	"	2,110,700 "	2,110,700 "	"
Obligations 4 1/2 %, crédit communal	5,211,700 "	1,559,000 "	4,570,700 "	2,438,900 "	2,131,800 "
Emprunt provincial 4 1/2 %	88,000 "	"	88,000 "	1,000 "	87,000 "
Obligations de la C ^{ie} Immobilière	960,000 "	"	960,000 "	"	960,000 "
— d'Oignies, 5 %	147,000 "	"	147,000 "	"	147,000 "
— Forges de la Providence	26,500 "	"	26,500 "	"	26,500 "
— de Dendre et Waes	56,000 "	"	56,000 "	7,500 "	48,500 "
— Produits au Flénu	161,000 "	"	161,000 "	1,000 "	160,000 "
— Levant du Flénu	396,500 "	"	396,500 "	"	396,500 "
— Est belge	247,000 "	"	247,000 "	1,000 "	246,000 "
— Société Générale 4 1/2 %	1,000,000 "	"	1,000,000 "	"	1,000,000 "
— Grand-Lux. 5 % 20 £	214,000 "	"	214,000 "	"	214,000 "
— — — 4 £	"	258,600 "	258,600 "	"	258,600 "
— Anvers-Gand 5 %	215,000 "	"	215,000 "	15,000 "	200,000 "
Bons du Trésor	"	2,020,000 "	2,020,000 "	2,020,000 "	"
	24,556,800 "	5,617,600 "	28,174,400 "	6,779,900 "	21,394,500 "

**DÉCLARATION de la Commission de surveillance sur le rapport annuel
de M. le Ministre des Finances.**

La Commission de surveillance instituée près de la Caisse d'amortissement et de la Caisse des dépôts et consignations, déclare qu'il résulte de sa vérification, à la date du 31 décembre 1874, que le portefeuille de ces deux institutions se composait, ainsi que cela se trouve constaté dans le rapport de M. le Ministre des Finances, des titres et valeurs mentionnés ci-après :

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du Gouverneur de cet établissement.	
A.			
Appartenant à la Caisse d'amortissement et destinés à être brûlés :			
Titres 4 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$	155,100 "	58,400 "	171,500 "
B.			
Appartenant à la Caisse des dépôts et consignations :			
Titres 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$	2,855,514 62	"	2,855,514 62
— 4 p. $\frac{1}{2}$	6,000,000 "	885,500 "	6,885,500 "
— 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$	16,148 65	"	16,148 65
— 5 p. $\frac{1}{2}$	21,000,000 "	11,245,100 "	52,245,100 "
Obligations 5 p. $\frac{1}{2}$ du Grand-Luxembourg 20 £	"	5,097,000 "	5,097,000 "
— 5 p. $\frac{1}{2}$ — 4 £	95,700 "	884,500 "	978,200 "
Actions privilégiées 5 p. $\frac{1}{2}$ du Grand-Luxembourg	541,500 "	5,180,000 "	5,550,500 "
	50,504,865 27	21,298,000 "	51,603,565 27
C.			
Appartenant à la Caisse de la milice. (Levée de 1871) :			
Titres 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$	1,015,811 64	"	1,015,811 64
— 5 p. $\frac{1}{2}$	"	2,500,800 "	2,500,800 "
	1,015,811 64	2,500,800 "	3,516,611 64
D.			
Appartenant à la Caisse de la milice. (Levée de 1872) :			
Titres 4 p. $\frac{1}{2}$	184,800 "	986,500 "	1,171,100 "
— 5 p. $\frac{1}{2}$	"	1,545,100 "	1,545,100 "
	184,800 "	2,531,400 "	2,716,200 "
E.			
Appartenant à la Caisse de la milice. (Levée de 1875) :			
Titres 5 p. $\frac{1}{2}$ (non libérés)	"	5,954,200 "	5,954,200 "
Actions privilégiées 5 p. $\frac{1}{2}$ du Grand Luxembourg	"	190,500 "	190,500 "
	"	4,144,700 "	4,144,700 "
F.			
Appartenant à la Caisse de la milice. (Levée de 1874)			
Titre 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$	1,402,582 01	"	1,402,582 01
— 5 p. $\frac{1}{2}$	"	1,562,000 "	1,562,000 "
	1,402,582 01	1,562,000 "	2,964,582 01

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du Gouvernement de cet établissement.	

G.

Appartenant aux Jeux de Spa. (Fonds spécial):

Titres 4 1/2 p. %	1,010,500 "	"	1,910,500 "
— 3 p. %	"	581,800 "	581,800 "
	1,010,500 "	581,800 "	2,492,300 "

H.

Appartenant à la ville de Spa :

Titres 4 1/2 p. %	244,050 "	620,550 "	864,600 "
— 3 p. %	"	26,500 "	26,500 "
	244,050 "	647,050 "	891,100 "

I.

Représentant les recouvrements opérés sur les avances faites aux provinces et aux communes pour construction de maisons d'école:

Titres 3 p. %	"	25,500 "	25,500 "
-------------------------	---	----------	----------

J.

Appartenant à la Caisse générale d'épargne et de retraite :

Titres 2 1/2 p. %	2,705,800 "	"	2,705,800 "
— 4 1/2 p. %	"	"	"
— 4 p. %	7,815,200 "	"	7,815,200 "
— 3 p. % non libérés	"	5,017,600 "	5,017,600 "
Obligations 5 p. % du Grand-Luxembourg, 20 £	"	214,000 "	214,000 "
— 4 1/2 p. % du crédit communal	2,000,000 "	151,800 "	2,151,800 "
— 4 1/2 p. % de la province du Brabant	"	87,000 "	87,000 "
— de la Compagnie Immobilière	"	960,000 "	960,000 "
— d'Oignies 3 p. %	"	147,000 "	147,000 "
— des Forges de la Providence	"	26,500 "	26,500 "
— de Dendre et Waes	"	52,000 "	52,000 "
— des Produits du Flénu	"	160,000 "	160,000 "
— du Levant au Flénu	"	595,000 "	595,000 "
— de l'Est belge	"	246,000 "	246,000 "
— de la Société Générale	"	1,000,000 "	1,000,000 "
— d'Anvers à Gand	"	200,000 "	200,000 "
— 5 p. % du Grand-Luxembourg, 4 £	"	258,600 "	258,600 "
	12,521,000 "	8,873,500 "	21,394,500 "

Elle déclare en outre :

1° Que les vérifications auxquelles elle a procédé trimestriellement ont permis d'établir, chaque fois, la conformité du portefeuille avec les états de situation de ces institutions;

2° Que les obligations amorties ont, selon le vœu de la loi, été annulées en présence de l'un de ses membres.

La Commission a arrêté, de concert avec M. le Ministre des Finances, le 31 décembre 1874, en conformité de l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, les écritures du journal et du grand-livre de l'année 1873, ainsi que le journal de l'année 1874, en ce qui concerne les opérations de la Trésorerie et de la Dette publique.

La Commission :

ANTOINE DANSAERT, *président*

P. TACK.

CASIER.

G. DE VIGNERON.
